

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 596****18 novembre 1996****SOMMAIRE**

Balgamar Luxembourg S.A., Luxembourg ..	page 28562	Infini S.A.H., Luxembourg .....	28577
Berlin S.A., Luxembourg .....	28562	Interfinancial Holding S.A., Luxembourg .....	28583
Bim Systèmes (Luxembourg) S.A., Capellen .....	28562	Interuni S.A., Luxembourg .....	28583
Black Stone S.A., Luxembourg .....	28564	Ipsos Facto, S.à r.l., Esch-sur-Alzette .....	28583
Burgo International Holding S.A., Luxembourg .....	28569	Isoroof, S.à r.l., Ospem .....	28607
Chaussures Marcel Faber, S.à r.l., Echternach .....	28608	Jacob Frères, S.à r.l., Heffingen .....	28580
CIT-Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	28563	Jarre S.A., Luxembourg .....	28583
Comarges Europ S.A., Strassen .....	28565, 28567	Jef Financière S.A., Luxembourg .....	28584
Compagnie de Conseil et d'Investissement S.A., Luxembourg .....	28563	Jef Investissements S.A., Luxembourg .....	28584, 28585
Compagnie Financière Ghislain Prouvost S.A., Luxembourg .....	28570	Jerona S.A., Luxembourg .....	28587
Compagnie Occidentale des Pétroles, Luxembg ..	28564	(La) Jumas S.A., Luxembourg .....	28585
Corporate Finance Business S.A., Luxembourg ..	28571	Laika Caravanes Europe S.A., Luxembourg .....	28586
Cup Investment S.A., Luxembourg .....	28570	Lavidem International S.A., Luxembourg .....	28584
Danzi Holding S.A., Luxembourg .....	28571	LEM Gestion et Financement S.A., Luxembourg-Kirchberg .....	28592
Defence Management & Investment Holding, Luxembourg .....	28564, 28565	Liblo Holding S.A.H., Luxembourg .....	28588
DFG Deutsche Finanzgesellschaft S.A., Luxembg ..	28569	Lineus, S.à r.l., Luxembourg .....	28586, 28587
Dock Holdings S.A., Luxembourg .....	28568, 28569	Logana Immobilien S.A., Luxembourg .....	28582
Drogamed S.A., Luxembourg .....	28571	Lootti International S.A., Luxembourg .....	28582
Dufalux S.A., Luxembourg .....	28572	Lorca Management S.A., Luxembourg .....	28585, 28586
EAF European Ambulance Flightservice AG, Luxbg	28572	MA.LO S.A.H., Luxembourg .....	28590, 28591
EMT, European Merchant and Trust Holding S.A., Luxembourg .....	28574, 28575	Mayon, S.à r.l. et Cie, S.C.A., Luxembourg .....	28584
Envoy Holding S.A., Luxembourg .....	28571	Mersch Jeans, S.à r.l., Ettelbruck .....	28606
EPIC - European Partners for Insurance Co-Operation A.G., Luxembourg .....	28572, 28574	Messagerie Maritime Luxembourgeoise S.A., Luxembourg-Kirchberg .....	28593
EuroBC, Sicav, Luxembourg .....	28575	M.H.S. Holding S.A., Luxembourg .....	28592
Eurobus, S.à r.l., Luxembourg .....	28575	Mirror Fund Management Company S.A., Luxembg	28593
Euro-Canadian Company for Technological Development S.A., Luxembourg .....	28576	Mosaïs, Sicav, Luxembourg .....	28594
Eurodéfi, S.à r.l., Luxembourg .....	28576	M.T.L., Marangoni Tread Luxembourg S.A., Luxbg	28592
Europäisches Sicherheitsglas (E.S.G.) Kontor S.A., Luxembourg .....	28576	Myriade Holding S.A., Luxembourg .....	28593
Europay Luxembourg, Société Civile, Howald .....	28576	Naias Holding Co. S.A., Luxembourg .....	28598
European Communication Services S.A., Luxembg	28576	Naturex International S.A., Luxembourg .....	28591
Europtima S.A., Luxembourg .....	28574	Nemo Holding S.A., Luxembourg .....	28594
Fimiproperties S.A., Luxembourg .....	28578	Nergal S.A., Luxembourg .....	28600
Financial Realizations S.A., Luxembourg .....	28579	Nosedà Dépannages, S.à r.l., Derenbach .....	28604
Financière d'Alexandrie S.A. ....	28579	NTG Trust Corporation, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg .....	28600
Fink & Schindler Holding S.A., Luxembourg .....	28579	Nuovo Pignone International Holding S.A., Luxbg	28599
First National Holding S.A., Luxembourg .....	28580	ÖKO-Finanz Holding Luxembourg AG, Weiswampach .....	28603
Fiver S.A., Luxembourg .....	28580	Omnium Continental Financier S.A., Luxembourg	28600
F. Partners and Company S.A., Luxembourg-Kirchberg .....	28577	Paribaven Japan S.A., Luxembourg .....	28601
F.S.A. Investment S.A., Luxembourg .....	28578	Pasion S.A., Luxembourg .....	28602
George and Dragon, S.à r.l., Luxembourg .....	28580	P.H. Invest S.A., Luxembourg .....	28597
Gestom S.A., Luxembourg .....	28580	P.I.T. S.A., Luxembourg .....	28596, 28597
Giro Trade Advisers, S.à r.l., Roodt-sur-Syre .....	28581	Prolima, S.à r.l., Mersch .....	28594, 28595
Global Futures & Options, Sicav, Luxembourg ..	28575	Quadrille S.A., Luxembourg .....	28587
Green Way Guaranteed Ltd II, Sicav, Luxembourg	28579	Queen Finance Holding S.A.H., Luxembg	28598, 28599
Holding d'Investissements Financiers S.A., Luxbg	28581	Rasena S.A., Luxembourg .....	28601
Icare Holdings S.A., Luxembourg .....	28582	Ratti Luxembourg Holding S.A., Luxembg	28602, 28603
Idea International S.A., Luxembourg .....	28582	S.A. Meli Luxembourg, Luxembourg .....	28593
Imezzo S.C.I., Luxembourg .....	28581	Security Capital U.S. Realty, Sicav, Luxembourg ..	28583
		STIM Luxembourg, Shipping Transport Insurance Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	28600
		Uberrry Holding S.A., Luxembourg .....	28572
		Va2F S.A., Strassen .....	28570

**BALGAMAR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 26.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 61, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(33049/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**BALGAMAR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 26.774.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 7 mai 1996 à 10.00 heures à Luxembourg*

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période de trois ans. Les nouveaux mandats viendront donc à échéance à l'assemblée générale statutaire de 1999.

Pour copie conforme

H. Verstraete

L. Criel

Administrateur

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 61, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33050/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**BERLIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 26, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 30.110.

Société anonyme holding de droit luxembourgeois constituée le 1<sup>er</sup> mars 1989 par acte de Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 196 du 17 juillet 1989.

L'Assemblée Générale Statutaire tenue au siège social le 31 juillet 1996 a pris les décisions suivantes:

- Décharge a été donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat.
- Les mandats des Administrateurs a été renouvelé pour une période de six ans qui expirera lors de l'Assemblée Générale qui statuera en l'an 2002.
- Monsieur Antoon Peeters, Administrateur de sociétés, demeurant à B-1860 Meise, Kapellelaan, 91, est nommé Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Ferdinand Peeters. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui statuera en l'an 2002.

Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour extrait conforme

BANQUE FERRIER LULLIN

(LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 62, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33052/038/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**BIM SYSTEMES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8310 Capellen, 56, route d'Arlon.

*Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui a eu lieu à Luxembourg en date du 14 juin 1996*

L'assemblée s'est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Claude Danis.

L'assemblée nomme comme scrutateur, Madame Brigitte Poncin et désigne comme secrétaire, Monsieur Alexandre Marius Dées de Sterio, tous présents et ce acceptant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau.

Resteront également annexées au présent procès-verbal, s'il y a lieu, les procurations paraphées par les mandataires respectifs.

- Qu'il résulte de ladite liste de présence que les actionnaires détenant les 1.250 actions, soit la totalité des actions émises, sont présents ou représentés, de sorte que la présente assemblée a pu se réunir sans publication préalable d'avis de convocation, tous les actionnaires déclarant par eux-mêmes ou par leur délibération:

- qu'en raison de la faillite de la maison-mère BIM HOLDING en Belgique, l'assemblée n'a pas pu être tenue plus tôt.  
- que dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 1995.
3. Affectation à donner aux résultats.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes et nominations statutaires.
5. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi, telle qu'elle a été modifiée, sur les sociétés commerciales.

Monsieur le Président donne lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes et fournit des détails explicatifs au sujet du bilan et du compte de profits et pertes soumis à la présente assemblée.

Ensuite et après avoir délibéré, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995 sont approuvés tels qu'ils ont été établis par le conseil d'administration.

2. L'assemblée décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 5.644.994,- LUF au poste «Résultat Reporté».

3. Décharge de leur gestion est donnée aux administrateurs et au commissaire.

4. L'assemblée renouvelle le mandat de Monsieur Claude Danis et de COMARGES EUROP S.A. et le mandat du commissaire EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de 1996.

5. L'assemblée, constatant que les pertes accumulées depuis le début de l'exercice atteignent plus des trois quarts du capital social, décide de ne pas dissoudre la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 12.00 heures.

C. Danis                      A. M. Dees De Sterio                      B. Poncin  
*Le Président*                      *Le Secrétaire*                      *Le Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1996, vol. 484, fol. 56, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33054/000/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**COMPAGNIE DE CONSEIL ET D'INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 50.276.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 484, fol. 50, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1996.

*Pour la société*  
*Signature*  
*Un mandataire*

(33064/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**CIT-LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 3, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 16.366.

Les bilans et les annexes au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 16 septembre 1996, vol. 484, fol. 55, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1996.

*Signature.*

(33060/534/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**CIT-LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 3, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 16.366.

Les bilans et les annexes au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 16 septembre 1996, vol. 484, fol. 55, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1996.

*Signature.*

(33061/534/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**BLACK STONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 30.621.

—  
*Assemblée générale extraordinaire du 14 juin 1996*

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 14 juin 1996 au siège de la société que les organes se composent comme suit:

*Conseil d'Administration:*

- Monsieur Charles Ewert, président et administrateur-délégué,
- Monsieur Albert Mangen, administrateur,
- Monsieur Roger Klaps, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

T.A. ASSOCIATES S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
Luxembourg, le 3 septembre 1996.

Pour extrait conforme  
BLACK STONE S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 63, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33055/588/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**BLACK STONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 30.621.

—  
*Assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 1996*

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 1996 au siège de la société que les organes se composent comme suit:

*Conseil d'Administration:*

- Monsieur Charles Ewert, président et administrateur-délégué,
- Monsieur Emmanuel Mathis, administrateur,
- Monsieur Roger Klaps, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

T.A. ASSOCIATES S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour extrait conforme  
BLACK STONE S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 63, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33056/588/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**COMPAGNIE OCCIDENTALE DES PETROLES.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 45.739.

—  
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 60, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1996.

Signature.

(33067/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**DEFENCE MANAGEMENT & INVESTMENT HOLDING.**

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 28.368.

—  
Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 60, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Administrateur

Signature  
Administrateur

(33072/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**DEFENCE MANAGEMENT & INVESTMENT HOLDING.**

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 28.368.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 60, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Administrateur

Signature  
Administrateur

(33073/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**COMARGES EUROP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8027 Strassen, 13, Raoul Follereau.  
R. C. Luxembourg B 36.422.

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue au siège social le 13 avril 1996*

L'assemblée s'est ouverte à 8.30 heures sous la présidence de Monsieur Alexandre M. Dees de Sterio, Président du Conseil d'Administration.

L'assemblée nomme comme scrutateur, Monsieur Claude Danis qui accepte et désigne comme secrétaire, Monsieur Jean Claude Morin, tous présents et ce acceptant.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

\* Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par le Président du Conseil d'Administration.

\* Resteront également annexées au présent procès-verbal les procurations paraphées par les mandataires respectifs;

\* Qu'il résulte de ladite liste de présence que sont représentés 9 actionnaires sur 15, détenant 41.169 actions nominatives sur 55.000, soit 74,85 % des actions émises, de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour qui suit:

1. Lecture du rapport de gestion de l'Administrateur-délégué et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 1995.
3. Affectation à donner aux résultats.
4. Décharge à donner à l'Administrateur-délégué et au Commissaire aux comptes; nominations et démissions statutaires.
5. Analyse et structure de l'actionnariat existant.
6. Situation actuelle interne.
7. Relations avec BIM SYSTEMES (LUXEMBOURG) et avec COMARGES FORMATION (FRANCE).
8. Stratégie future.
9. Actions de la S.à r.l. française LFI rachetées par COMARGES EUROP S.A. et réclamées par Luc Friedmann.
10. Divers.

Monsieur l'Administrateur-délégué donne lecture de son rapport de gestion et répond aux explications demandées par certains actionnaires. Puis Monsieur Jean Danis, Commissaire aux comptes, donne lecture de son rapport ainsi que de celui de l'Expert-comptable; il fournit ensuite des détails explicatifs au sujet du bilan et du compte de profits et pertes soumis à la présente assemblée.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Elle donne acte à l'Administrateur-délégué de ce que la convocation de l'assemblée et la communication des comptes sociaux ont bien été faites en conformité avec les dispositions légales en vigueur.
2. L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de LUF 317.456,- en réserves, lorsqu'auront été prélevés les impôts sur cette base d'assiette.
3. Décharge est donnée à l'Administrateur-délégué et au Commissaire aux comptes pour les comptes de l'exercice 1995.

C'est alors que l'assemblée examine les propositions écrites de l'associé Radhouane Khamounn, non représenté. Après avoir délibéré, elle décide que:

1. La division informatique Marseille (DI ci-dessous) devra apporter la preuve écrite de la propriété de l'AS 400 Paris par un client.
2. Le bail du bureau de l'établissement français, sis 7, rue Gustave Ricard à Marseille, doit être résilié. Le maintien de locaux en France ne se justifie pas. C'est uniquement la DI qui a besoin de place pour le matériel informatique.
3. Chaque division assumera le coût de toutes les charges directes, dont les frais de bureau (loyer, charges, équipement en matériel et mobilier de bureau, imprimerie, papeterie, frais de télécommunication, etc).
4. A la demande de Bertrand Castex, il est précisé que les frais de télécommunication de l'établissement français (ainsi que de la division management domiciliée dans le même bureau) et ceux de la délégation de Paris (ainsi que de la division transport domiciliée dans le même bureau) restent pris en charge par la S.A.
5. Pour le matériel informatique mis à la disposition de la DI, il sera établi un inventaire précisant notamment par preuves écrites la propriété de la S.A. ou de ses associés et salariés. La S.A. continuera à mettre gratuitement le matériel lui appartenant à la disposition de la DI.

6. L'Administrateur-délégué abritera à son domicile le bureau de l'établissement français et de la division management. La S.A. met à sa disposition gratuitement le matériel suivant, actuellement rue Gustave Ricard: un micro-ordinateur qu'il utilise déjà; son écran couleur; son imprimante HP couleur à jet d'encre; son scanner; le tout selon facture établie à COMARGES en 1994; un appareil de téléphone à choisir par lui sur ceux existants; le télécopieur; la photocopieuse; le répondeur téléphonique.

7. Un relevé de tout ce qui est dû à la S.A. par la DI sera établi par l'Administrateur-délégué. Ce relevé comprendra entre autres matériel, logiciels (y compris ceux appartenant à JMCA), etc.

L'assemblée décide d'envisager:

\* l'étude d'une révision des statuts de la S.A.;

\* la réduction du nombre des administrateurs pour le ramener à la représentation légale minimale. Elle confie ce projet à Monsieur Claude Danis.

En ce qui concerne les actions réclamées par Monsieur Luc Friedmann (point 9 de l'ordre du jour), la collectivité des associés constate:

a) que Monsieur Luc Friedmann n'est plus associé «intuitu personae» depuis le 30 avril 1992, date de l'assemblée générale extraordinaire de COMARGES EUROP S.A. par-devant Maître Christine Doerner, notaire à Bettembourg, qui s'est prononcée sur l'augmentation du capital social de la Société de 36.300,- ECU à 55.000,- ECU selon expédition conforme délivrée à COMARGES EUROP S.A. le 4 juin 1992;

b) que, suite à une décision du Conseil d'Administration du 27 janvier 1993, l'Administrateur-délégué Jean-Claude Morin et l'Administrateur-délégué adjoint Christian Dufour, mandatés par ledit C.A. «pour éviter à la société un dommage grave et imminent» (art. 49-2 de la loi du 24 avril 1983 sur l'acquisition par une société de ses propres actions), ont versé à la S.à r.l. de droit français LFI, représentée ès qualités par son gérant Luc Friedmann, une somme de 21.520,- francs français représentant la libération au pair comptable de 3.074 actions d'un écu. En contrepartie, Monsieur Luc Friedmann s'est engagé ès qualités à ce que la prédite S.à r.l. LFI abandonne ses droits de souscrire les 9.221 actions COMARGES à libérer;

c) que les Administrateurs prénommés, suite à la demande expresse de Monsieur Luc Friedmann, ont accepté de signer le 7 juin 1993 une convention sous seing privé qui laissait la possibilité audit Luc Friedmann de racheter avant le 7 décembre 1994 les prédites actions libérées pour la somme de vingt francs français. Cette somme représentait la différence entre le montant du rachat par COMARGES EUROP S.A. des actions détenues auparavant par LFI et le montant d'une mission accomplie par COMARGES EUROP S.A. pour LFI;

d) que Monsieur Luc Friedmann, agissant à titre personnel, demande dans une lettre du 4 décembre 1995 à l'Administrateur-délégué de lui «confirmer par écrit le montant des actions libérées et non-libérées» dont il est «propriétaire».

La même demande a été retirée par lettres de Monsieur Friedmann le 13 décembre 1995 à Monsieur Christian Dufour, ès qualités d'Administrateur-délégué adjoint et le 20 janvier 1996 au Président du Conseil d'Administration;

e) que Monsieur Christian Dufour, par lettre du 18 décembre 1995, affirme: «Ce rachat avait alors été négocié dans l'intérêt RECIPROQUE de toi-même (éviter une main-mise du liquidateur de LFI) et de la S.A. COMARGES (éviter de se retrouver avec un associé inconnu);»

f) que le Président du C.A., par lettre du 29 janvier 1996, s'est engagé à «veiller à ce que ce problème soit réglé lors de l'AGO 1996»;

g) que Monsieur Bertrand Castex, Administrateur associé, a prouvé par lettre du 9 octobre 1992, présentée à la présente AGO, la reconnaissance de dette de Luc Friedmann à son égard pour la somme de 7.000,- francs français permettant à ce dernier de libérer le quart des 2.143 actions de la S.A. souscrites lors de la constitution de COMARGES EUROP S.A. le 28 février 1991, non encore remboursée le 13 avril 1996, date de la présente assemblée, sauf un unique versement de 700,- francs français;

h) que Monsieur Bertrand Castex confirme qu'il ne sollicitera pas le remboursement de cette dette et qu'il remet l'équivalent en actions COMARGES de celle-ci, soit 6.300,- francs français, à Monsieur Claude Danis pour tenir compte de l'assistance que ce dernier a apportée à la création et au développement de COMARGES EUROP S.A., étant précisé que les actions restantes qui équivalent à la somme de 700,- francs français sont propriété de la S.A. depuis le 7 juin 1993.

Par ces motifs, l'assemblée générale, réunie valablement ce 13 avril 1993, décide de:

1) reverser, comme le demande Monsieur Castex, les 2.043 actions dont la S.A. est propriétaire à Monsieur Claude Danis;

2) confirmer que les actions restantes sont propriété de la S.A. depuis le 7 juin 1993.

Suite à la proposition de Monsieur Bertrand Castex concernant la collaboration envisagée et non réalisée entre la Délégation de Paris et la DI quant à la mise à disposition de cette dernière d'un logiciel de formation franchisé JMCA remis le 1<sup>er</sup> février 1996 par Jean-Michel Clerc à Luc Friedmann sur proposition de Bertrand Castex, l'assemblée décide que:

la DI rendra le(s)dit(s) logiciel(s) à Jean-Claude Morin, en qualité d'Administrateur-délégué, avec une attestation sur l'honneur de Luc Friedmann et de Radhouane Kamounn qu'aucune copie n'a été faite ni utilisée.

En cas de non-signature et/ou de non-respect de cette attestation, la S.A. appuiera l'auteur du (des) logiciel(s) s'il décide de poursuivre Luc Friedmann et Radhouane Kamounn devant les tribunaux compétents.

La présente assemblée, après avoir entendu Monsieur Claude Danis en qualité de Président administrateur-délégué de BIM SYSTEMES S.A., et Monsieur Alexandre M. Dees de Sterio, en qualité de Président du Conseil d'Administration de COMARGES EUROP S.A., entérine:

- la convention du 3 octobre 1995 relative à la cession à COMARGES EUROP S.A. par BIM HOLDING S.A. en liquidation, de l'intégralité des 1.250 actions nominatives de la Société BIM SYSTEMES (LUXEMBOURG) S.A.;

- la convention du 4 octobre 1995 relative à la cession à Monsieur Claude Danis par COMARGES EUROP S.A. de 1.225 actions;

- la convention du 5 octobre 1995 relative à la cession à Monsieur Claude Danis par COMARGES EUROP S.A. de la créance sur BIM SYSTEMES (LUXEMBOURG) S.A.;

- le contrat de prêt et le contrat d'option relatifs au prêt des actions par Claude Danis à COMARGES EUROP S.A.

La présente assemblée, après avoir entendu Monsieur Jean Danis, en qualité de Président de l'association de droit français (loi 190 1) COMARGES FORMATION, et Monsieur Jean-Claude Morin, en qualité d'Administrateur-délégué de COMARGES EUROP S.A., entérine la participation de COMARGES EUROP S.A. en tant qu'associée de la prédite association, déclarée le 22 janvier 1996 à la Préfecture des Bouches-du-Rhône en France. L'intérêt pour la S.A. de cette participation réside dans les possibilités d'élargissement de la clientèle française en formation professionnelle continue et en formation initiale.

La présente assemblée, après avoir pris connaissance de la lettre du 3 avril 1996 de Monsieur Christian Dufour à Monsieur Jean-Claude Morin où il écrit: «Si cela a été officialisé en son temps, je souhaite que ma nomination d'Administrateur-délégué adjoint soit annulée»:

- constate que ladite nomination a été décidée par le Conseil d'Administration du 27 janvier 1993 et officialisée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est prononcée sur les comptes sociaux de l'exercice 1993;

- accepte la décision de Monsieur Dufour qu'elle regrette.

La présente assemblée propose à Monsieur Claude Danis, qui accepte, de remplacer Monsieur Dufour comme Administrateur-délégué adjoint. Cette décision est votée à l'unanimité.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 13.00 heures.

A. M. Dees de Sterio  
Le président

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1996, vol. 484, fol. 56, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33062/000/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

### **COMARGES EUROP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8027 Strassen, 13, Raoul Follereau.

R. C. Luxembourg B 36.422.

#### *Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue dans les bureaux de BIM SYSTEMES (LUXEMBOURG) le 13 avril 1996*

Sont présents chez BIM SYSTEMES à L-8310 Capellen, 56, route d'Arlon:

- Monsieur Bertrand Castex,
- Monsieur Claude Danis,
- Monsieur Alexandre M. Dees de Sterio,
- Monsieur Jean-Claude Morin.

La séance est ouverte à 15.00 heures.

La présente réunion a pour ordre du jour:

1. Discussion sur l'application des décisions de l'AGO de ce jour.
2. Administration de la S.A.
3. Divers.

Tous les faits exposés sont vérifiés et reconnus exacts par le conseil d'administration; celui-ci se reconnaît dûment convoqué et apte à délibérer sur les sujets à l'ordre du jour.

#### *Délibération:*

Le conseil d'administration décide, à l'unanimité des voix, que:

a) Le salaire brut mensuel de l'administrateur-délégué est augmenté de 2.000,- francs français à compter du mois d'avril 1996.

Il sera chargé aussi de la gestion de l'association de droit français (loi de 1901) COMARGES FORMATION et il hébergera à son domicile l'établissement français de la S.A. ainsi que les établissements présents et à venir de COMARGES en France.

b) Un compte-courant intitulé «associés» sera ouvert dans les comptes de COMARGES EUROP S.A.

c) Suite à la proposition de Bertrand Castex de faire entériner par la double signature du Président du C.A. et de l'Administrateur-délégué les soldes créditeurs ou débiteurs des associés de COMARGES EUROP S.A.:

- il est confié à l'administrateur-délégué le contrôle trimestriel de ces soldes et la diffusion de ceux-ci aux divisions et aux administrateurs pour information;

- de donner l'autorisation aux su-mentionnés de signer après vérification.

d) Suite à la décision du C.A. du 29 mars 1995 sur l'achat d'un véhicule de société en leasing, mis à la disposition exclusive de Bertrand Castex:

- il est confirmé cette décision;

- il est alloué à Bertrand Castex deux fois par an pour révision dudit véhicule le remboursement du carburant et des péages d'autoroutes entre son domicile et le garage utilisé au Luxembourg par la société de leasing. Cette décision compense en partie les intérêts non versés par COMARGES EUROP S.A. à Bertrand Castex sur le principal qui lui est dû.

e) Monsieur Claude Danis est confirmé dans sa fonction d'Administrateur-délégué adjoint.

f) La comptabilité générale de la société continuera à être saisie en France par l'administrateur-délégué, mais confiée à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1996 à un expert-comptable agréé au Grand-Duché de Luxembourg pour l'établissement des comptes sociaux.

g) Ne pouvant fixer certains points à ce jour, il sera tenu le 18 septembre 1996 une seconde partie de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 1996. Deux points sont actuellement à l'ordre du jour:

1. réintégrer dans la comptabilité les sommes trop perçues par MM. Luc Friedmann et Radhouane Khamounn: en effet, il était entendu, dès la création de COMARGES EUROP S.A., que chaque associé ne percevrait, a posteriori, des émoluments qu'en fonction des chiffres d'affaires hors taxes qu'il aurait fait encaisser, a priori, par COMARGES EUROP S.A., déduction faite des achats, des frais de déplacement et de la contribution de fonctionnement à COMARGES EUROP S.A., fixée à 20 % du chiffre d'affaires hors taxes.

2. Les nouvelles stratégies de COMARGES EUROP S.A.

h) La signature de Monsieur Dufour et celle de Monsieur Khamounn ne pourront plus être acceptées par les banques où elles sont déposées si elles ne sont pas validées sur chaque chèque ou lettre de change par la signature conjointe de l'administrateur-délégué (principe de la double signature).

i) Avant toute impression de nouveau papier à lettres, tous les changements (adresses, téléphone, fax, SIRET français, etc) devront être effectués et regroupés par l'administrateur-délégué.

j) Rappel des échéances pour la fonction d'administrateur:

- Monsieur Bertrand Castex jusqu'au 30 avril 1998;
- Monsieur Alexandre M. Dees de Sterio jusqu'au 30 avril 1998;
- Monsieur Jean-Claude Morin jusqu'au 30 avril 1998;
- Monsieur Claude Danis jusqu'au 9 novembre 1999.

k) Monsieur Jean Danis est confirmé comme Commissaire aux comptes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17.00 heures.

Il est donné lecture du présent procès-verbal et, lecture faite, le Président du Conseil d'Administration l'a signé pour valoir et servir ce que de droit.

Capellen, le 13 avril 1996.

A. M. Dees de Sterio  
Président du conseil d'administration  
de COMARGES EUROP S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1996, vol. 484, fol. 56, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33063/000/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

### **DOCK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 47.016.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue extraordinairement le 20 août 1996 à 15.00 heures précises au siège social de la société*

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a accepté la démission de M. M.S. Irving, M. AG Mc Allister et de M. SMF Dixon en tant qu'administrateurs de la Société. L'assemblée accepte également la démission de la FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., en tant que commissaire aux comptes de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, GENERAL TRUST COMPANY (G.T.C.) S.C., 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg. Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Décharge pleine et entière est accordée au commissaire aux comptes démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires, Monsieur R.D. Mc Gaw, employé privé, demeurant à Luxembourg, Mme Pascale Nepper, employée privée, demeurant à Luxembourg et Mc GAW & WING S.A., ayant son siège social à Luxembourg. Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs démissionnaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme  
Signature  
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 60, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33077/651/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.



**DOCK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 47.016.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenue en date du 21 août 1996 à 9.00 heures*

*Résolution unique*

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société des 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 54, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

R.D. Mc Gaw P. Nepper Mc GAW & WING S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 60, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33078/651/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**BURGO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.  
R. C. Luxembourg B 17.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 58, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1996.

*Pour BURGO INTERNATIONAL HOLDING S.A.*  
FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

(33058/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**BURGO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.  
R. C. Luxembourg B 17.641.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 3 juin 1996*

La Fiduciaire PRICE WATERHOUSE, 24-26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, est renommée commissaire aux comptes pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 1997.

Pour extrait sincère et conforme  
*Pour BURGO INTERNATIONAL HOLDING S.A.*  
FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 58, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33059/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**DFG DEUTSCHE FINANZGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 48.421.

*Assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 1996*

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 1996 au siège de la société que les organes se composent comme suit:

*Conseil d'Administration:*

- Monsieur Charles Ewert, président et administrateur-délégué,
- Monsieur Jean-Pierre Schumacher, administrateur,
- Monsieur Emmanuel Mathis, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

T.A. ASSOCIATES S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour extrait conforme  
DFG DEUTSCHE FINANZGESELLSCHAFT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 63, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33076/588/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**COMPAGNIE FINANCIERE GHISLAIN PROUVOST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 26.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 61, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(33065/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**COMPAGNIE FINANCIERE GHISLAIN PROUVOST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 26.883.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 20 mars 1996 à 11.00 heures à Luxembourg*

L'assemblée générale statutaire décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période d'un an.

Leur mandat viendra donc à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 1997.

Il est confirmé que le mandat d'administrateur de M. Ghislain Prouvost est exercé à titre gratuit.

Pour copie conforme

J. Peynichou

G. Prouvost

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 61, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33066/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**CUP INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 30.934.

Les comptes annuels au 30 septembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 61, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(33069/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**CUP INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 30.934.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 5 décembre 1994 à 15.00 heures à Luxembourg*

L'assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale statutaire de 1999.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 61, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33070/009/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**VA2F S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 14, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(33017/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1996.

---

**CORPORATE FINANCE BUSINESS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 50.539.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 15, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 septembre 1996.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un mandataire

(33068/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**DANZI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 36.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 61, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
Signatures

(33071/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**DROGAMED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 13.699.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 septembre 1996, vol. 484, fol. 55, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Signature.

(33079/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**ENVOY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 35.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 61, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
Signatures

(33086/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**ENVOY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 35.338.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 3 avril 1996 à 15.00 heures à Luxembourg*  
L'assemblée générale ordinaire décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période de trois ans.

Leur mandat viendra donc à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 1999.

Pour copie conforme  
J. Winandy J. Peynichou  
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 61, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33087/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**UBERRY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 18.410.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 60, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Signature.

(33080/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**DUFRALUX S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 33.872.

The balance sheet as at December 31, 1995, registered in Luxembourg on September 16, 1996, vol. 484, fol. 54, case 1, has been deposited at the Trade Register of Luxembourg on September 18, 1996.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, September 17, 1996.

(33081/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**EAF EUROPEAN AMBULANCE FLIGHTSERVICE AG, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 44.146.

*Assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 1996*

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 1996 au siège de la société que les organes se composent comme suit:

*Conseil d'Administration:*

- Monsieur Charles Ewert, président et administrateur-délégué,
- Mademoiselle Nadine Promme, administrateur,
- Monsieur Emmanuel Mathis, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

T.A. ASSOCIATES S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour extrait conforme

EAF EUROPEAN AMBULANCE FLIGHTSERVICE AG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 63, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33082/588/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**EPIC - EUROPEAN PARTNERS FOR INSURANCE CO-OPERATION, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 4, rue de l'Eau.  
H. R. Luxemburg B 39.504.

Im Jahre eintausendneunhundertsechsunneunzig, am vierten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders, mit am Amtssitz in Luxemburg.

Fand die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der EPIC - EUROPEAN PARTNERS FOR INSURANCE CO-OPERATION, Aktiengesellschaft, mit Sitz in Luxemburg, 4, rue de l'Eau, statt. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 14. Februar 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 315 vom 23. Juli 1992 und ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 39.504. Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert gemäß Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 26. Februar 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 367 vom 27. August 1992. Die Satzung wurde neu gefasst gemäß Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 12. Juli 1996, noch nicht veröffentlicht.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Guido d'Alessandro, Versicherungsdirektor, wohnhaft in Bonn, welcher Herrn Pit Reckinger, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, zum Sekretär bestellt.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Herrn Carl Philipp R. Thomas, Versicherungsmanager, wohnhaft in Heisdorf.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern folgendes fest:

I. Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem Notar unterschrieben.

Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde ne varietur paraphiert beigebogen und mit derselben formalisiert.

II. Da sämtliche zwölf Millionen (12.000.000) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten sind, waren Einberufungen hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtmässig zusammengetreten.

III. Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

*Tagesordnung:*

1. Änderung der Satzung in Anlehnung an den beigegeführten Entwurf.
2. Neugestaltung des Verwaltungsrats einschliesslich der Wahl von weiteren Verwaltungsratsmitgliedern.
3. Genehmigung der Gesellschafterversammlung, die tägliche Geschäftsführung einem der Verwaltungsratsmitglieder anzuvertrauen.

Nach der Beratung faßt die Generalversammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

1. Die Generalversammlung beschließt, Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

«**Art. 4. Unternehmensgegenstand, Zweck.** Der Zweck der Gesellschaft ist:

(1) das Halten von Beteiligungen in welcher Form auch immer, in luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, die Anschaffung durch Kauf, Bezug oder in irgendeiner anderen Form sowie die Übertragung durch Verkauf, Tausch oder sonstwie von Aktien, Bonds, Schuldverschreibungen, Schuldscheinen und anderen Wertpapieren von irgendeiner Art und die Inhaberschaft, die Verwaltung, die Entwicklung und das Management von ihrem Portefeuille. Die Gesellschaft darf ebenfalls Interessen in Handelsgesellschaften (Partnerships) halten;

(2) die Erbringung von Dienstleistungen im Zusammenhang mit einem Ausbau des europäischen Aachener und Münchener-Konzerngeschäfts.

Die Gesellschaft darf in jeglicher Form Anleihen tätigen und Bonds oder Schuldverschreibungen ausgeben.

Generell darf die Gesellschaft verbundenen Unternehmen Unterstützung leisten, Überwachungs- und Kontrollmassnahmen vornehmen und sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen. Auch kann sie immobilare Tätigkeiten ausüben.»

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, den folgenden Absatz als neuen letzten Absatz in Artikel 8 der Satzung der Gesellschaft hinzuzufügen:

«**Art. 8. Neuer letzter Absatz.** Die Vergütung der Tätigkeit der Verwaltungsratsmitglieder wird durch die Gesellschafterversammlung beschlossen. Die Vergütung kann für die verschiedenen Verwaltungsratsmitglieder getrennt und unterschiedlich geregelt werden. Die Mitglieder des Verwaltungsrats können auch für besondere Leistungen und Aufgaben, unbeschadet der Erstattung der Ausgaben, entlohnt werden, wiederum gemäss Beschluss der Gesellschafterversammlung.»

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, folgende Absätze als zusätzliche Absätze in Artikel 11 der Satzung der Gesellschaft hinzuzufügen:

«**Art. 11. Zusätzliche Absätze.** Vorbehaltlich der nachfolgenden Ausnahmen und Einschränkungen, werden die Mitglieder des Verwaltungsrates oder der Geschäftsführung, soweit gesetzlich zulässig, von jeder Haftung freigestellt oder gegebenenfalls entschädigt für Aufwendungen oder Ausgaben die anfallen oder gezahlt wurden bezüglich aller Forderungen, Klagen oder Gerichtsverfahren, die gegen ein Mitglied des Verwaltungsrates oder der Geschäftsführung in solcher Eigenschaft erhoben oder angestrengt werden.

Die Wörter «Forderung, Klage oder Gerichtsverfahren» begreifen ein Verfahren jedweder Art, zivil-, straf-, gewerbe-, verwaltungs-, oder standesrechtlich vor ordentlichen Gerichten, Schiedsgerichten, Ombudsmännern, Kommissionen oder anderen Gremien.

Die Freistellung und Entschädigung begreift, ohne Einschränkung, alle Verpflichtungen oder Zahlungen, einschliesslich Nebenkosten, Gerichtskosten, Anwaltskosten oder Sachverständigenkosten, Zinsen und sonstigen Ausgaben aufgrund von Anerkennung von Forderungen, Vergleichen oder Urteilen.

Die Gesellschaft hat das Recht, die Verteidiger auszuwählen. Forderungen dürfen nur anerkannt werden oder Vergleiche abgeschlossen werden mit dem Einverständnis der Gesellschaft. Auf Anfechtung oder Berufung darf nur verzichtet werden mit dem Einverständnis der Gesellschaft.

Sollte die Gesellschaft jedoch nicht von diesen Rechten Gebrauch machen, kann das in Anspruch genommene Mitglied des Verwaltungsrates oder der Geschäftsführung ohne weitere Rücksprache mit der Gesellschaft seine Verteidigung selbst wahrnehmen, Forderungen anerkennen und Vergleiche abschliessen, ohne dass das Rekursrecht gegen die Gesellschaft ausgeschlossen oder geschmälert würde. In diesem Falle können Vorschüsse für die auszuliegenden Kosten der Verteidigung beantragt werden.

Keine Freistellung oder Entschädigung steht zu, falls absichtliches oder grobes Verschulden des Mitglieds bei der Verursachung des betreffenden Verfahrens oder Schadens vorliegt.

Die Frage des absichtlichen oder groben Verschuldens ist durch Schiedsgerichtsverfahren unter den Bestimmungen des Luxemburger Gesetzes zu entscheiden. Die Freistellung oder das Recht auf Entschädigung steht jedem Mitglied des Verwaltungsrates oder der Geschäftsführung einzeln zu und geht auf seine Rechtsnachfolger über.»

*Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt folgenden Absatz als zusätzlichen letzten Absatz in Artikel 12 hinzuzufügen:

«**Art. 12. Zusätzlicher Absatz.** Unbeschadet der Bestimmungen von Absatz 1 und Artikel 11, 2ten Absatzes, kann die tägliche Geschäftsführung einem oder mehreren Mitglieder des Verwaltungsrates übertragen werden, die dann einzelzeichnungsberechtigt sind. Desgleichen kann Einzel- oder Gesamtprokura an Mitglieder der Geschäftsführung erteilt werden.»

Die Generalversammlung wird in Abwesenheit des Notars mit dem gleichen Versammlungsrat fortgeführt, was auf einem separaten Protokoll festgehalten wird.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung aller Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Versammlungsrats gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. d'Alessandro, P. Reckinger, C.P.R. Thomas, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 93S, fol. 9, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): M.-N. Kirchen.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 13. September 1996.

P. Frieders.

(33088/212/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**EPIC - EUROPEAN PARTNERS FOR INSURANCE CO-OPERATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 39.504.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 13 septembre 1996.

P. Frieders.

(33089/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**EUROPTIMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 33.090.

*Assemblée générale extraordinaire du 17 septembre 1996*

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 17 septembre 1996 au siège de la société que les organes se composent comme suit:

*Conseil d'Administration:*

- Monsieur Charles Ewert, président et administrateur-délégué,
- Monsieur Emmanuel Mathis, administrateur,
- Monsieur Romain Gaasch, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

T.A. ASSOCIATES S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Luxembourg, le 17 septembre 1996.

Pour extrait conforme

EUROPTIMA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 63, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(33099/588/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**EMT, EUROPEAN MERCHANT AND TRUST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 37.489.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1996, vol. 484, fol. 56, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(33084/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**EMT, EUROPEAN MERCHANT AND TRUST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 37.489.

## EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale du 3 septembre 1996 que le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes a été reconduit pour une période de 6 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale de 2002.

Pour extrait conforme

Par mandat

M. Dennewald

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1996, vol. 484, fol. 56, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33085/535/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**EUROBC, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 38.071.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1996, vol. 484, fol. 26, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour EUROBC, SICAV

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

M. Vermeersch

F. Guillaume

Conseiller principal

Premier conseiller

(33090/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**EUROBUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 3, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 20.603.

Les bilans et les annexes au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 16 septembre 1996, vol. 484, fol. 55, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Signature.

(33091/534/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**EUROBUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 3, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 20.603.

Les bilans et les annexes au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 16 septembre 1996, vol. 484, fol. 55, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Signature.

(33092/534/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**GLOBAL FUTURES & OPTIONS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 45.847.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1996, vol. 484, fol. 26, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour GLOBAL FUTURES & OPTIONS, SICAV

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

M. Vermeersch

F. Guillaume

Conseiller principal

Premier Conseiller

(33114/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**EURO-CANADIAN COMPANY FOR TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 28.681.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 60, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1996.

(33093/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**EURODEFI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.  
R. C. Luxembourg B 42.648.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 62, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Signature.

(33094/587/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**EUROPÄISCHES SICHERHEITSGLAS (E.S.G.) KONTOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 17, rue Arthur Herchen.  
R. C. Luxembourg B 42.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 35, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1996.

(33096/624/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**EUROPEAN COMMUNICATION SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.  
R. C. Luxembourg B 28.563.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 62, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Signature.

(33098/587/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**EUROPAY LUXEMBOURG S.C., Société Civile.**

Siège social: Howald, 15, rue des Scillas.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 1996*

Le vendredi 31 mai 1996 à 16.00 heures s'est tenue à Howald, 15, rue des Scillas, une Assemblée Générale Extraordinaire des Coopérateurs de la société EUROPAY LUXEMBOURG S.C.

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de M. Claude Hirtt qui désigne comme secrétaire, M. Jean-Paul Bettendorff.

L'assemblée désigne comme scrutateurs, Messieurs Michel Sotil et Pierre Dumont qui acceptent.

Le Président expose:

- Que la présente assemblée générale extraordinaire convoquée par les soins du conseil d'administration a pour ordre du jour:

1. Acceptation de la démission de plusieurs administrateurs avec décharge à donner,
2. Nomination de nouveaux administrateurs au conseil d'administration.

- Qu'il existe mille parts sociales et que 668 parts sont représentées.

- Que pour assister à l'assemblée générale extraordinaire les coopérateurs se sont conformés aux prescriptions légales et statutaires et sont dûment représentés, les procurations afférentes ainsi que la liste des présences étant annexées au procès-verbal déposé au siège de la société.

Le Président communique à l'assemblée les administrateurs démissionnaires suivants:

M. Claude Hirtt, président,

M. Daniel Lisoir, vice-président.

Il communique ensuite les candidatures aux postes d'administrateur devenus vacants:



M. Frank Rockenbrod, fondé de pouvoir principal (BIL), demeurant à Nospelt,  
M. Robert Thill, chef de service (BGL), demeurant à Schuttrange.

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu lecture des démissions des postes d'administrateur de MM. Claude Hirtt et Daniel Lisoir,

- accepte ces démissions à l'unanimité des voix,
- en donnant décharge à ceux-ci de leurs mandats respectifs d'administrateur exercés jusqu'au 31 mai 1996.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu lecture des candidatures aux postes d'administrateur devenus vacants, approuve, à l'unanimité des voix, les nominations suivantes aux postes d'administrateur:

M. Frank Rockenbrod,  
M. Robert Thiel.

Rien n'étant inscrit sous le point divers, l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, les scrutateurs et le secrétaire.

Signature                      Signatures                      Signature  
Le secrétaire                  Les scrutateurs                  Le président

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1996, vol. 484, fol. 56, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33097/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**F. PARTNERS AND COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.  
R. C. Luxembourg B 55.391.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 10 septembre 1996, que:

- Le siège social de la société est transféré au 231, Val des Bons-Malades, Luxembourg-Kirchberg, avec effet au 4 septembre 1996.

- La démission de M. Emilio Pietra, de Mme Maria Dennewald et de M. Claude Geiben de leur fonction d'administrateurs a été acceptée et que les administrateurs suivants ont été nommés en leur remplacement, avec effet au 4 septembre 1996:

Monsieur Diego Colombo, expert-comptable, demeurant à Montagnola (Suisse);

Monsieur Dario Colombo, expert-comptable, demeurant à Agra (Suisse);

Monsieur Gérard Muller, économiste, demeurant à Garnich (Luxembourg).

- La démission de Monsieur Edmond Ries de son mandat de commissaire aux comptes a été acceptée et que Pannell Kerr Forster, Lugano-Paradiso, (Suisse) a été nommé à cette fonction, avec effet à partir des comptes au 31 décembre 1996.

Ils termineront les mandats de leurs prédécesseurs.

Il résulte d'autre part d'un procès-verbal du conseil d'administration de la même date que Messieurs Dario et Diego Colombo ont tous deux été nommés administrateur-délégués, chacun avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Pour extrait conforme  
SANNE & CIE, S.à r.l.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1996, vol. 484, fol. 53, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33100/521/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**INFINI S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 33.773.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 9, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 12 juin 1996*

Affectation du résultat: La perte de LUF 6.072.289,- est reportée à l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote spécial de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Signature.

(33121/279/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**FIMIPROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 39.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 61, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(33101/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**FIMIPROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 39.505.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 22 avril 1996 à 10.30 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg*

- L'assemblée prend acte de la démission de M. G. Coene, de son poste d'administrateur et le remercie pour sa précieuse collaboration.

- L'assemblée générale décide de nommer en son remplacement:

Monsieur Joseph Winandy, administrateur de sociétés, demeurant à Itzig, qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'assemblée générale statutaire de 1997.

- L'assemblée prend acte de la démission de M. Joseph Winandy, commissaire aux comptes et décide de nommer en son remplacement:

Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant à Hondelange (Belgique), qui terminera le mandat du commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'assemblée générale statutaire de 1997.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.00 heures.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 61, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33102/009/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**F.S.A. INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 23.350.

Les comptes annuels au 30 septembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 61, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(33108/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**F.S.A. INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 23.350.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 5 décembre 1994 à 10.30 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg*

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période qui viendra à échéance à l'assemblée générale statutaire de 1999.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 61, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33109/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**FINANCIAL REALIZATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52-54, rue Charles Martel.  
R. C. Luxembourg B 13.525.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1996, vol. 484, fol. 56, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le conseil d'administration*

Signature

(33103/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**FINANCIERE D'ALEXANDRIE, Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 26.904.

La soussignée, FIDUCIAIRE INTERNATIONALE DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT F.I.G.E.D., dénonce avec effet au 11 septembre 1995 le siège social de la société dénommée FINANCIERE D'ALEXANDRIE en ses bureaux, 3B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg.

Avis est donné par ailleurs que le conseil d'administration ainsi que le commissaire de la société FINANCIERE D'ALEXANDRIE démissionnent à dater de ce jour, en l'occurrence:

Messieurs Georges Bettermann, Guy Glesener et Maurice Hauptert des postes d'administrateur et Monsieur Edmond Ries du poste de commissaire.

Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour copie conforme  
F.I.G.E.D.

Signature

Signature

Sous-Chef de service

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 60, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33104/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**FINK & SCHINDLER HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 32.034.

*Assemblée générale extraordinaire du 17 septembre 1996*

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 17 septembre 1996 au siège de la société que les organes se composent comme suit:

*Conseil d'administration:*

- Monsieur Charles Ewert, président et administrateur-délégué;
- Monsieur Jean-Pierre Schumacher, administrateur;
- Monsieur Emmanuel Mathis, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

T.A. ASSOCIATES S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Luxembourg, le 17 septembre 1996.

Pour extrait conforme  
FINK & SCHINDLER HOLDING S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 63, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33105/588/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**GREEN WAY GUARANTEED LTD II, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 48.008.

Les états financiers et les notes aux états financiers du rapport annuel au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 12 septembre 1996, vol. 484, fol. 46, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1996.

F. Dumont  
Administrateur

(33115/063/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**FIRST NATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.  
R. C. Luxembourg B 48.315.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 62, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Signature.

(33106/587/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**FIVER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 39.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 61, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(33107/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**GEORGE AND DRAGON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2652 Luxembourg, 217, rue Albert Uden.  
R. C. Luxembourg B 21.833.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Echternach, le 9 septembre 1996, vol. 130, fol. 81, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 septembre 1996.

Signature.

(33110/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**GESTOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.  
R. C. Luxembourg B 29.662.

Société constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 1988, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, n° 114 du 27 avril 1989. Statuts modifiés suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 1992, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, n° 400 du 15 septembre 1992.

**EXERCICE SOCIAL 1995**

Comptes approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 1996.

Le bilan au 31 décembre 1995, tel qu'approuvé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 62, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1996.

Pour copie conforme  
Signatures

(33111/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**JACOB FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7651 Heffingen, 135, um Beil.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Frank René Jean, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 25 février 1975, acte publié au Mémorial C, n° 96 du 27 mai 1975.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Mersch, le 13 septembre 1996, vol. 122, fol. 30, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour JACOB FRERES, S.à r.l.

J. Jacob

(33125/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**GIRO TRADE ADVISERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6913 Roodt/Syre, 8, Am Widdebiërg.  
R. C. Luxembourg B 21.564.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 484, fol. 51, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Signature.

(33113/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**HOLDING D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 14.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 61, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(33116/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**HOLDING D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 14.586.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 4 avril 1996 à 11.00 heures,  
23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg*

L'assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sortants pour une période d'un an.

Leur mandat viendra donc à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 1997.

Pour copie conforme

Y. Juchem                      J. Winandy  
Administrateur                  Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 61, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33117/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**IMEZZO S.C.I., Société civile immobilière.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

*Assemblée générale extraordinaire du 19 août 1996*

Le 19 août 1996 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société civile IMEZZO S.C.I., ayant son siège social à L-8131 Bridel, 2, rue des Genêts; constituée suivant acte reçu par le notaire M. Elter de résidence à Luxembourg, en date du 25 octobre 1991, publié au Mémorial C, numéro 137 du 10 avril 1992.

L'assemblée est composée de tous les associés, à savoir:

1.- Madame Clotilde Queru, sans profession, demeurant à B-1170 Bruxelles (Belgique) Drève des Rhododendrons n° 5;

2.- Madame Madeleine Guerin, Vve Jannin, retraitée, demeurant 18, rue de Jussieu, F-06000 Nice (France).

Lesquelles comparantes, agissant ès dites qualités et sur ordre du jour conforme, ont adopté la:

*Résolution unique*

Changement de domicile

La société civile IMEZZO S.C.I. a décidé, à l'unanimité, de transférer son siège social à l'adresse ci-dessous:  
24, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 19 août 1996.

M. Jannin                      C. Queru  
Associé                          Associé

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 12, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(33120/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**ICARE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 18.649.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 9, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 28 juin 1996*

Affectation du résultat: le bénéfice de l'exercice est réparti de la manière suivante:

- Bénéfice reporté au 1<sup>er</sup> janvier 1995: . . . . . CHF 14.806.139,-
- Bénéfice de l'exercice: . . . . . CHF 453.920,-
- Distribution de dividende: . . . . . CHF (750.000,-)
- Solde bénéficiaire à reporter: . . . . . CHF 14.510.059,-

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Le mandat des administrateurs, M. Jacques-Pierre Labesse et M. Jean Wagener est reconduit pour une durée de quatre (4) ans, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 1999.

Le mandat de commissaire aux comptes, DEBELUX AUDIT, S.à r.l., 3, rue Nic. Welter, L-2740 Luxembourg est renouvelé pour une période d'un (1) an, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice de 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Signature.

(33118/279/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**IDES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 36.895.

*Assemblée générale extraordinaire du 17 septembre 1996*

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 17 septembre 1996 au siège de la société que les organes se composent comme suit:

*Conseil d'administration:*

- Monsieur Charles Ewert, président et administrateur-délégué;
- Monsieur Emmanuel Mathis, administrateur;
- Monsieur Philippe Wolf, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

T.A. ASSOCIATES S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Luxembourg, le 17 septembre 1996.

Pour extrait conforme  
IDES INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 63, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33119/588/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**LOGANA IMMOBILIEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 17, rue Arthur Herchen.  
R. C. Luxembourg B 43.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 35, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1996.

(33141/624/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**LOOTTI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 31.368.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(33142/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**INTERFINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.  
R. C. Luxembourg B 31.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 58, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1996.

INTERFINANCIAL HOLDING S.A.

Signature

(33122/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**INTERUNI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 30.250.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 60, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(33123/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**IPSO FACTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4266 Esch-sur-Alzette, 2-4, rue Victor Neuens.  
R. C. Luxembourg B 53.684.

## EXTRAIT

Il résulte d'une décision du 5 septembre 1996 de l'associé unique de la société à responsabilité limitée unipersonnelle IPSO FACTO, S.à r.l., avec siège social à Esch-sur-Alzette, que l'adresse de la société est transférée de L-4244 Esch-sur-Alzette, 10, rue des Mines à L-4266 Esch-sur-Alzette, 2-4, rue Victor Neuens.

Remich, le 5 septembre 1996.

Pour la société

Signature

Enregistré à Remich, le 11 septembre 1996, vol. 174, fol. 4, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): P. Molling.

Délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 septembre 1996.

A. Lentz.

(33119/221/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**JARRE, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 49.201.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 septembre 1996, vol. 484, fol. 55, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Signature.

(33126/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**SECURITY CAPITAL U.S. REALTY, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 51.654.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1996, vol. 484, fol. 26, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour SECURITY CAPITAL U.S. REALTY, SICAV  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme

M. Vermeersch F. Guillaume

Conseiller principal Premier conseiller

(33196/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**JEF FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 50.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 61, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(33127/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**JEF FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 50.124.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 4 juin 1996 à 11.00 heures, à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg*

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Gérard Coene, administrateur et le remercie pour sa précieuse collaboration.

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement:

Monsieur Yvan Juchem, employé privé, demeurant à L-8832 Rombach, 1, rue Belle-Vue, qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 1999.

Pour copie conforme

Y. Juchem	J. Ferrier
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 61, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33128/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**LAVIDEM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 40.453.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 60, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1996.

(33136/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**MAYON, S.à r.l. ET CIE, Société en commandite par actions.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 50.808.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 septembre 1996, vol. 484, fol. 55, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Signature.

(33150/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**JEF INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 42.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 61, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(33129/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---



**JEF INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 42.778.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 4 juillet 1996 à 11.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg*

L'assemblée générale statutaire accepte la démission de Monsieur Gérard Coene, de son poste d'administrateur et de Monsieur Joseph Winandy, de son poste de commissaire aux comptes.

L'assemblée, à l'unanimité, décide de leur donner quitus de leur mandat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 1995 au 4 juillet 1996.

L'assemblée, à l'unanimité, nomme comme nouvel administrateur de la société:

Monsieur Joseph Winandy, administrateur de sociétés, demeurant à Itzig, 92, rue de l'Horizon, Plateau St Hubert.

L'assemblée, à l'unanimité, nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société:

Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant à Hondelange (Belgique), 25, rue de la Biff.

Les nouveaux administrateur et commissaire aux comptes termineront le mandat de l'administrateur et du commissaire aux comptes démissionnaires.

Leur mandat viendra donc à échéance à l'assemblée générale statutaire de 1998.

Pour copie conforme

J. Winandy                      J. Ferrier  
Administrateur                      Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 61, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33130/009/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**LA JUMAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 50.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 61, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(33134/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**LA JUMAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 50.851.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 19 avril 1996 à 11.00 heures, à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg*

L'assemblée prend acte de la démission de M. Gérard Coene, administrateur et le remercie pour sa précieuse collaboration.

L'assemblée générale décide de nommer en son remplacement:

Monsieur Yvan Juchem, employé privé, demeurant à Rombach, qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Pour copie conforme

Signature                      Signature  
Administrateur                      Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 61, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33135/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**LORCA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 43.047.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1996.

(33143/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**LORCA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 43.047.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue en date du 13 septembre 1996, que:

- Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- Mademoiselle Marie-Laure Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, ont été réélus au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane a été confirmé.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, sise à Luxembourg a été réélue au poste de commissaire aux comptes.

Leur mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2002 statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 63, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33144/677/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**LAIKA CARAVANES EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.  
R. C. Luxembourg B 28.063.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 58, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour LAIKA CARAVANES EUROPE S.A.  
FIDUCIAIRE MANACO S.A.  
Signature

(33133/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**LINEUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 7-9, rue Philippe II.

—  
*Contrat de cession de parts sociales*

Entre Domenico Petta, demeurant à B-4650 Herve, 8, avenue Reine Astrid, ci-après dénommé «le Vendeur» et Florence Brock, demeurant à L-1370 Luxembourg, 168, Val St Croix, ci-après dénommée «l'Acquéreuse».

Il est convenu ce qui suit:

1. Le vendeur cède à l'acquéreuse, qui accepte, 200 (deux cents) parts sociales entièrement libérées de la société à responsabilité limitée LINEUS, S.à r.l. (la «Société»), une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Luxembourg.

2. Le prix total de cette cession est fixé à LUF 1.000.000,- (un million de francs luxembourgeois) ce dont le vendeur donne quittance par la présente à l'acquéreuse, ce montant lui ayant déjà été remis par ailleurs.

3. Dès la signature du présent contrat, l'acquéreuse s'engage à informer la société du changement afin qu'elle soit dûment enregistrée dans le registre des parts sociales.

4. Le vendeur convient qu'il est détenteur des parts sociales et que ces parts sociales ne font l'objet d'aucune hypothèque, d'aucun cautionnement ni d'aucune autre dette.

5. Ce contrat est soumis à la législation luxembourgeoise. Tous les litiges en relation avec le présent contrat seront soumis à la compétence du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg.

Fait en deux exemplaires à Luxembourg.

D. Petta  
Le Vendeur

F. Brock  
L'Acquéreuse

Pour accord avec la prédite cession, les Gérants.

D. Petta      H. Brock      F. Brock

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1996, vol. 484, fol. 56, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33139/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**LINEUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7-9, rue Philippe II.

Monsieur H. Brock met par la présente, et dès aujourd'hui, un terme à sa fonction de gérant de LINEUS. S.à r.l.

H. Brock.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1996, vol. 484, fol. 56, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33140/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**JERONA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 18.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 61, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(33131/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**JERONA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 18.202.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 11 avril 1996 à 11.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à la présente assemblée.

L'assemblée générale statutaire décide de renouveler le mandat de MM. Yvan Juchem et Jean Quintus, administrateurs.

L'assemblée prend acte de la décision de M. Gérard Coene, de ne pas demander le renouvellement de son mandat, le remercie de sa précieuse collaboration, et nomme en son remplacement:

Monsieur Joseph Winandy, administrateur de sociétés, demeurant à Itzig.

L'assemblée prend acte de la décision de Monsieur Joseph Winandy, de ne pas demander le renouvellement de son mandat de commissaire aux comptes, et nomme en son remplacement:

Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant à Hondelange (Belgique).

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'assemblée générale statutaire de 1999.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 61, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33132/009/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**QUADRILLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 42.663.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 21 décembre 1994*

Le conseil d'administration prend connaissance de la démission de Monsieur Jean Pierson.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, est nommé administrateur:

Monsieur François Charlet, employé privé, demeurant à L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine assemblée générale.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 61, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33179/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**LIBLO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 7.675.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de LIBLO HOLDING S.A., R. C. B numéro 7.675, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Poos, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 août 1967, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 135 du 22 septembre 1967.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du même notaire en date du 30 novembre 1972, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 14 du 23 janvier 1973.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire, Madame Martine Bockler, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice, Mademoiselle Muriel Magnier, licenciée en notariat, demeurant à Arlon (Belgique).

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille cinq cents actions d'une valeur nominale de mille francs suisses chacune représentant la totalité du capital social d'un million cinq cent mille francs suisses sont représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de l'article 3 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

2. Refonte complète des statuts (suivant projet en annexe) sans toucher néanmoins, ni à la forme, ni à l'objet de la société pour les adapter à toutes modifications apportées à la loi sur les sociétés commerciales.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée et en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts sans toucher néanmoins, ni à la forme, ni à l'objet de la société pour les adapter à toutes modifications apportées à la loi sur les sociétés commerciales.

Ces statuts auront la teneur suivante:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de LIBLO HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à un million cinq cent mille (1.500.000,-) francs suisses, divisé en mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs suisses chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés, ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six ans.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires, représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier février de chaque année et finit le trente et un janvier de l'année suivante.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.  
L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à quarante mille (40.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Delfosse, M. Bockler, M. Magnier, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1996, vol. 92S, fol. 67, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 1996.

A. Schwachtgen.

(33138/230/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

### **MA.LO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding MA.LO S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 469 du 19 novembre 1994 et modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 11 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 99 du 26 février 1996, modifié une dernière fois par le même notaire en date du 31 juillet 1996, non encore publié.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Ehlang-sur-Mess.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice, Madame Karin Wagner-Rollinger, employée privée, demeurant à Mondernange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent vingt-cinq mille deux cent soixante (125.260) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante francs luxembourgeois (250,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un millions trois cent quinze mille francs luxembourgeois (31.315.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Augmentation du capital social de seize millions quatre-vingt-cinq mille francs luxembourgeois (16.085.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente et un millions trois cent quinze mille francs luxembourgeois (31.315.000,-) à quarante-sept millions quatre cent mille francs luxembourgeois (47.400.000,-), par la création de soixante-quatre mille trois cent quarante (64.340) actions nouvelles de deux cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 250,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par des versements en espèces de la contre-valeur de seize millions quatre-vingt-cinq mille francs luxembourgeois (16.085.000,-).

b) Renonciation au droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires.

c) Souscription et libération des actions nouvelles par Monsieur Mauro Lotti.

d) Modification afférente de l'article 4 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de seize millions quatre-vingt-cinq mille francs luxembourgeois (16.085.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de trente et un millions trois cent quinze mille francs luxembourgeois (31.315.000,-) à quarante-sept-millions quatre cent mille francs (47.400.000,-) par la création de soixante-quatre mille trois cent quarante (64.340) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante francs luxembourgeois (250,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par des versements en espèces de seize millions quatre-vingt-cinq mille francs (16.085.000,-).

*Deuxième résolution*

L'assemblée prend acte, dans le cadre de l'augmentation de capital décidée ci-avant, de la renonciation au droit de souscription préférentiel de l'ancien actionnaire ne participant pas à cette augmentation de capital, ainsi que cela résulte d'une déclaration ci-annexée.

*Souscription - Libération*

Et à l'instant est intervenu au présent acte, Monsieur Mauro Lotti, administrateur de société, demeurant à Via Farinata degli Uberti, Firenze, Italie,

ici représenté par Monsieur Emile Dax, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé annexée aux présentes.

Lequel comparant déclare souscrire au nom de son mandant les soixante-quatre mille trois cent quarante actions (64.340) nouvellement émises.

L'assemblée accepte la souscription de la totalité des actions nouvelles par Monsieur Mauro Lotti, préqualifié.

Les nouvelles actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de seize millions quatre-vingt-cinq mille francs luxembourgeois (16.085.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article quatre, 1<sup>er</sup> alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quarante-sept millions quatre cent mille francs luxembourgeois (47.400.000,-), représenté par cent quatre-vingt-neuf mille six cents actions (189.600) d'une valeur nominale de deux cent cinquante francs luxembourgeois (250,-) chacune.»

*Frais*

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à deux cent vingt-cinq mille francs (225.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, D. Cao, K. Rollinger, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 août 1996, vol. 826, fol. 74, case 11. – Reçu 160.850 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 septembre 1996.

F. Kessler.

(33146/219/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**MA.LO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 septembre 1996.

F. Kessler.

(33147/219/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**NATUREX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2356 Luxembourg, 22, rue Pulvermühl.

R. C. Luxembourg B 46.065.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 60, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(33159/520/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**LEM GESTION ET FINANCEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.  
R. C. Luxembourg B 55.371.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 10 septembre 1996, que:

- Le siège social de la société est transféré au 231, Val des Bons-Malades, Luxembourg-Kirchberg, avec effet au 4 septembre 1996.

- La démission de M. Emilio Pietra, de Mme Maria Dennewald et de M. Claude Geiben de leur fonction d'administrateurs a été acceptée et que les administrateurs suivants ont été nommés en leur remplacement, avec effet au 4 septembre 1996:

Monsieur Diego Colombo, expert-comptable, demeurant à Montagnola (Suisse);

Monsieur Dario Colombo, expert-comptable, demeurant à Agra (Suisse);

Monsieur Gérard Muller, économiste, demeurant à Garnich (Luxembourg).

- La démission de Monsieur Edmond Ries de son mandat de commissaire aux comptes a été acceptée et que Pannell Kerr Forster, Lugano-Paradiso, (Suisse) a été nommé à cette fonction avec effet à partir des comptes au 31 décembre 1996.

Ils termineront les mandats de leurs prédécesseurs.

Il résulte d'autre part d'un procès-verbal du conseil d'administration de la même date que Messieurs Dario et Diego Colombo ont tous deux été nommés administrateur-délégués, chacun avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Pour extrait conforme  
SANNE & CIE, S.à r.l.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1996, vol. 484, fol. 53, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33137/521/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**M.T.L., MARANGONI TREAD LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.  
R. C. Luxembourg B 41.665.

Les comptes annuels au 30 septembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 58, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour M.T.L., MARANGONI TREAD LUXEMBOURG S.A.  
FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

(33148/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**M.T.L., MARANGONI TREAD LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.  
R. C. Luxembourg B 41.665.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 1996*

Messieurs L. Bonani, A. Schaus et G.L.F. Ferrari sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. La société WEBER & BONTEMPS, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, est renommée commissaire aux comptes pour la même période. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1999.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour M.T.L., MARANGONI TREAD LUXEMBOURG S.A.  
FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 58, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33149/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**M.H.S. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 22.615.

Les bilans aux 31 décembre 1993 et 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 62, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Signature.

(33153/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.



**S.A. MELI LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.  
R. C. Luxembourg B 41.895.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 62, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Signature.

(33151/587/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**MESSAGERIE MARITIME LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.  
R. C. Luxembourg B 12.324.

Les bilans au 31 décembre 1994 et au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 16 septembre 1996, vol. 484, fol. 53, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(33152/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**MIRROR FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 46.897.

Les comptes annuels au 31 mars 1996, enregistrés à Luxembourg, le 12 septembre 1996, vol. 484, fol. 46, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1996.

F. Dumont

Administrateur

(33154/063/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**MYRIADE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 16.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 61, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(33156/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**MYRIADE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 16.191.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 18 juin 1996 à 11.00 heures, à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg*

L'assemblée prend acte de la démission de M. Gérard Coene, administrateur et le remercie pour sa précieuse collaboration.

L'assemblée générale décide de nommer en son remplacement:

Monsieur Yvan Juchem, administrateur de sociétés, demeurant à Rombach, qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'assemblée générale statutaire de l'an 1999.

Pour copie conforme

Y. Juchem  
Administrateur

J. Quintus  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 61, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33157/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**MOSAIS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 32.988.

Les états financiers et les notes aux états financiers du rapport annuel au 30 avril 1996, enregistrés à Luxembourg, le 12 septembre 1996, vol. 484, fol. 46, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1996.

F. Dumont  
Administrateur

(33155/063/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**NEMO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 39.312.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 60, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Signature  
Administrateur

Signature  
Administrateur

(33160/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**NEMO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 39.312.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 1995*

3. Par votes spéciaux, l'assemblée générale donne, à l'unanimité des voix, décharge aux administrateurs et au commissaire.

L'assemblée générale donne décharge spéciale à Messieurs Albert Tummers, Norbert Kummer et Jean-Pierre Kesy.

4. Le mandat d'administrateur de M. Kummer et M. Wiczoreck, ainsi que celui de commissaire de M. Kesy viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 1997.

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Christophe Blondeau et Monsieur Jean-Pierre Kesy aux postes d'administrateur en remplacement de Monsieur Albert Tummers et Monsieur Norbert Kummer. Leur mandat viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 1997.

L'assemblée nomme H.R.T. REVISION au poste de commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Kesy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15.45 heures.

Certifié conforme

Signature  
Administrateur

Signature  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 60, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33161/565/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**PROLIMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, en liquidation.**

Siège social: L-7535 Mersch.  
R. C. Luxembourg B 37.962.

*Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue en date du 22 juillet 1996 à Mersch*

L'assemblée est ouverte à 8.00 heures, sous la présidence de Monsieur Carlo Fischbach qui désigne comme secrétaire, Monsieur Ernest Linari et comme scrutateur, Monsieur Nico Arend.

Les associés, présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste qui restera annexée à ce document.

Monsieur le Président constate qu'il appert de la liste de présence que toutes les parts sociales sont présentes ou représentées et que les associés déclarent avoir été régulièrement convoqués pour délibérer valablement sur les différents points à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Présentation du rapport des liquidateurs.
- 2) Nomination d'un commissaire à la liquidation.

3) Fixation de la date de la prochaine assemblée générale extraordinaire qui statuera sur la clôture de la liquidation. L'assemblée générale, après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée prend acte du rapport des liquidateurs sur les actes accomplis pendant leur mandat de liquidation. Ledit rapport restera annexé aux présentes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Max Galowich, ayant son domicile à Walferdange, en tant que commissaire-vérificateur à la liquidation.

*Troisième résolution*

L'assemblée fixe au 30 août 1996 à 16.15 heures dans les locaux de M<sup>e</sup> Tholl, notaire à Mersch, la date de l'assemblée générale extraordinaire par-devant notaire, qui statuera sur la clôture de la liquidation.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 9.00 heures.

Mersch, le 22 juillet 1996.

Signature	Signature	Signature
Président	Secrétaire	Scrutateur

Enregistré à Mersch, le 2 septembre 1996, vol. 400, fol. 7, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (33176/232/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**PROLIMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, en liquidation.**

Siège social: L-7535 Mersch.  
R. C. Luxembourg B 37.962.

—  
**DISSOLUTION**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente août.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée en liquidation PROLIMA, S.à r.l., ayant son siège social à Mersch, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 19 juillet 1991, publié au Mémorial, et mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par ledit notaire d'Huart, en date du 16 août 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 507 du 21 décembre 1994.

La séance est sous la présidence de Monsieur Carlo Fischbach, agent immobilier, demeurant à Strassen, qui désigne comme secrétaire, Monsieur Ernest Linari, agent immobilier, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Nico Arend, conseil fiscal, demeurant à Mersch.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci -après reproduit, tous les associés ayant accepté de se réunir après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des associés présents, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Approbation des comptes de liquidation.
3. Décharge à donner aux liquidateurs et au commissaire-vérificateur.
4. Clôture de la liquidation.
5. Conservation des livres et documents de la société.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée adopte le rapport du commissaire-vérificateur.

*Deuxième résolution*

L'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, aux liquidateurs, Messieurs Nico Arend et Ernest Linari, préqualifiés, pour leur gestion de liquidation de la société et au commissaire à la vérification, Monsieur Max Galowich, demeurant à Walferdange, pour l'exécution de son mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et décide que les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à Mersch, 15, avenue de la Gare.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte s'élèvent à environ vingt-cinq mille (25.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: C. Fischbach, E. Linari, N. Arend, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 2 septembre 1996, vol. 400, fol. 7, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 septembre 1996.

U. Tholl.

(33176A/232/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**P.I.T. S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxemburg, 2A, rue des Capucins.

H. R. Luxemburg B 54.653.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am elften September.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc Elter, mit Amtssitz in Luxemburg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter der Aktiengesellschaft P.I.T. S.A., mit Sitz in L-1313 Luxemburg, 2A, rue des Capucins, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 54.653, gegründet gemäss Urkunde des amtierenden Notars vom 25. April 1996, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 354 vom 24. Juli 1996.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Donat Jagiello, Doktor der Wirtschaftswissenschaften, wohnhaft in Luxemburg.

Der Herr Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Alain Thill, Privatbeamter, wohnhaft in Echternach.

Er bestellt zum Stimmzähler Herrn Hubert Janssen, Privatbeamter, wohnhaft in Torgny (Belgien).

Der so zusammengesetzte Versammlungsvorstand erstellt die Liste der anwesenden beziehungsweise vertretenen Aktionäre mit Angabe der Zahl der vertretenen Aktien und prüft die Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

Die von den Mitgliedern des Versammlungsvorstandes als richtig bestätigte Anwesenheitsliste und die von dem vertretenen Aktionär unter Privatschrift erteilte Vollmacht, nachdem sie von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet worden sind, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlagen beigefügt und werden mit derselben einregistriert.

Sodann stellt der Herr Vorsitzende fest und beauftragt den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass sich aus vorerwähnter Anwesenheitsliste ergibt, dass die 50 (fünfzig) voll eingezahlten Aktien von je USD 1.000,- (tausend US Dollar) Nennwert, die das gesamte Gesellschaftskapital von USD 50.000,- (fünfzigtausend US Dollar) darstellen, rechtsgültig hier vertreten sind und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung rechtsgültig tagt und über die Tagesordnung beraten und beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung.

II. Dass die Tagesordnung wie folgt lautet:

*Tagesordnung:*

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um USD 50.000,- um es von seinem jetzigen Betrag von USD 50.000,- auf USD 100.000,- zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 50 neuen Aktien mit einem Nennwert von je USD 1.000,-, welche dieselben Rechte und Vorteile geniessen wie die bereits bestehenden Aktien.

2. Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien.

3. Anpassung von Artikel 5, Absatz 1, der Satzung an die zu nehmenden Beschlüsse.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie rechtsgültig tagt, erklärt sich mit den Ausführungen des Herrn Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Erledigung der Tagesordnung und fasst, nach Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um USD 50.000,- (fünfzigtausend US Dollar) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von USD 50.000,- (fünfzigtausend US Dollar) auf USD 100.000,- (hunderttausend US Dollar) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 50 (fünfzig) neuen Aktien mit einem Nennwert von je USD 1.000,- (tausend US Dollar), welche dieselben Rechte und Vorteile geniessen wie die bereits bestehenden Aktien und voll und in bar einzuzahlen sind.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Aktiengesellschaft BALTIC INVESTMENT GROUP S.A., in Kurzform BIG S.A., mit Sitz in L-1313 Luxemburg, 2A, rue des Capucins, zur Zeichnung der 50 (fünfzig) neuen Aktien zuzulassen.

*Intervention - Zeichnung - Einzahlung*

Sodann ist gegenwärtiger Urkunde beigetreten die vorgezeichnete Aktiengesellschaft BALTIC INVESTMENT GROUP S.A., in Kurzform BIG S.A., hier vertreten durch ihr einzelzeichnungsberechtigtes Verwaltungsratsmitglied Herrn Donat Jagiello, vorgeannt;

welche, durch ihren vorgenannten Vertreter erklärte, die 50 (fünfzig) neuen Aktien zu zeichnen und voll und in bar einzuzahlen durch Überweisung auf ein Bankkonto der Aktiengesellschaft P.I.T. S.A., so dass der Betrag von USD 50.000,- (fünfzigtausend US Dollar) ab sofort derselben zur freien Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung nachgewiesen wurde.

*Dritter Beschluss*

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiervor genommenen Beschlüsse, beschliesst die Generalversammlung Absatz eins von Artikel fünf der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5. Absatz eins.** Das gezeichnete Kapital beträgt USD 100.000,- (hunderttausend US Dollar), eingeteilt in 100 (hundert) Aktien mit einem Nennwert von je USD 1.000,- (tausend US Dollar), wobei jede einzelne Aktien auf den Hauptversammlungen über je eine Stimme verfügt.»

*Kosten*

Die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde erwachsen, werden auf zirka fünfzigtausend Luxemburger Franken abgeschätzt.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem amtierenden Notar das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: D. Jagiello, A. Thill, H. Janssen, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1996, vol. 93S, fol. 21, case 4. – Reçu 15.560 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. September 1996.

M. Elter.

(33174/210/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**P.I.T. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 54.653.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1996.

*Pour le notaire*

Signature

(33175/210/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**P.H. INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 48.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 61, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(33172/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**P.H. INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 48.411.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 21 mars 1996 à 15.00 heures, à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Gérard Coene, administrateur et le remercie pour sa précieuse collaboration.

L'assemblée générale décide de nommer en son remplacement:

Monsieur Yvan Juchem, employé privé, demeurant à L-8832 Rombach, 1, rue Belle-Vue, qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 1999.

Pour copie conforme

Y. Juchem

P. Haan

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 61, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(33173/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**NAIAS HOLDING CO. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 51.307.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 484, fol. 50, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour la société  
Signature

(33158/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**QUEEN FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R. C. Luxembourg B 37.899.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le sept août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de QUEEN FINANCE HOLDING S.A., R. C. B n° 37.899, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 août 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 73 du 3 mars 1992.

La séance est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Madame Annie Swetenham, Corporate Manager, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire, Mademoiselle Anne-Marie Charlier, secrétaire, demeurant à Athus (Belgique).

L'assemblée élit comme scrutatrice, Mademoiselle Virginie Rodius, secrétaire, demeurant à Puttelange (France).

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les deux cent soixante-dix actions d'une valeur nominale de mille marks allemands chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux cent soixante-dix mille marks allemands sont dûment représentées à la présente Assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la société de DEM 270.000,- divisé, en 270 actions de DEM 1.000,- pour le porter à DEM 480.000,-, divisé en 480 actions de DEM 1.000,- par incorporation de DEM 210.000,- provenant d'une conversion partielle d'avances d'actionnaires.

Souscription des 210 actions nouvelles de DEM 1.000,- chacune ainsi créées par GOLDARROW EST, Vaduz.

2. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent dix mille (210.000,-) marks allemands pour le porter de son montant actuel de deux cent soixante-dix mille (270.000,-) marks allemands à quatre cent quatre-vingt mille (480.000,-) marks allemands, représenté par quatre cent quatre-vingts (480) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) marks allemands chacune, par la création et l'émission de deux cent dix (210) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) marks allemands chacune.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les nouvelles actions ont été intégralement souscrites par:

GOLDARROW EST., société de droit du Liechtenstein, avec siège social à Vaduz (Liechtenstein),

ici représentée par Madame Annie Swetenham, préqualifiée,

en vertu d'une procuration donnée à Vaduz (Liechtenstein), le 30 juillet 1996.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Les deux cent dix (210) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) marks allemands chacune, ont été émises en contrepartie d'un apport en nature constitué par la conversion d'une partie de la créance que GOLDARROW EST a sur la société QUEEN FINANCE HOLDING S.A.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 6 août 1996 par Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur de la créance est constatée par ledit rapport ont les conclusions sont les suivantes:

*Conclusion:*

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Il résulte notamment dudit rapport que la créance est certaine, liquide et exigible et que rien ne s'oppose à la conversion d'un montant de 210.000,- DEM provenant de cette dette en capital social de la Société.

*Troisième résolution*

Suite à la précédente résolution, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt mille (480.000,-) marks allemands, divisé en quatre cent quatre-vingts (480) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) marks allemands chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées en espèces et en nature.»

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital de la Société est évaluée à la somme de quatre millions trois cent trente mille deux cents (4.330.200,-) francs.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés à quatre-vingt mille (80.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à seize heures. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Swetenham, A.M. Charlier, V. Rodius, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 1996, vol. 92S, fol. 80, case 5. – Reçu 43.285 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 1996.

A. Schwachtgen.

(33180/230/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**QUEEN FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R. C. Luxembourg B 37.899.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 7 août 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1996.

A. Schwachtgen.

(33181/230/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**NUOVO PIGNONE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 17.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 61, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(33165/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**NUOVO PIGNONE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 17.045.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 2 avril 1996 à 10.00 heures à Luxembourg*  
L'assemblée générale statutaire décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes sortant, Monsieur Massimo Casini, pour une période d'un an.

Son mandat viendra donc à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 1997.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Président

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 61, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33166/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**NERGAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 34.210.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 60, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(33162/520/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**NTG TRUST CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.  
R. C. Luxembourg B 30.401.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1996, vol. 484, fol. 53, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1996.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(33164/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**OMNIUM CONTINENTAL FINANCIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 7.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 61, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(33167/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**OMNIUM CONTINENTAL FINANCIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 7.395.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire, qui s'est tenue le 8 mai 1996 à 15.00 heures,  
23, avenue de la Porte-Neuve*

L'assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sortants pour une période d'un an.

Leur mandat viendra donc à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 1997.

Pour copie conforme

Y. Juchem                      J. Winandy  
Administrateur                  Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 61, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33168/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**STIM LUXEMBOURG, SHIPPING TRANSPORT INSURANCE MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 32.954.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1996, vol. 484, fol. 44, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1996.

*Pour STIM LUXEMBOURG,  
SHIPPING TRANSPORT INSURANCE MANAGEMENT  
(LUXEMBOURG) S.A.*

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme

S. Wallers                      P. Frédéric

(33431/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 1996.

---



**PARIBAVEN JAPAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 20.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 61, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(33169/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**PARIBAVEN JAPAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 20.580.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 21 février 1996 à 11.00 heures à Luxembourg, 10A, boulevard Royal*

L'assemblée générale statutaire accepte, à l'unanimité, la démission de Monsieur Gérard Coene, de son poste d'administrateur et de Monsieur Joseph Winandy, de son poste de commissaire aux comptes.

L'assemblée, à l'unanimité, décide de leur donner quitus de leur mandat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 1996 au 21 février 1996.

L'assemblée, à l'unanimité, nomme comme nouvel administrateur de la société:

Monsieur Joseph Winandy, administrateur de sociétés, demeurant à Itzig, 92, rue de l'Horizon.

L'assemblée, à l'unanimité, nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société:

Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant à Hondelange (Belgique), 25, rue de la Biff.

Les nouveaux administrateurs et commissaire aux comptes termineront le mandat de l'administrateur et commissaire aux comptes démissionnaires.

Leur mandat viendra donc à échéance à l'assemblée générale statutaire de 1999.

Pour copie conforme

J. Winandy  
Administrateur

J. Quintus  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 61, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33170/009/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**RASENA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.  
R. C. Luxembourg B 45.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 58, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1996.

RASENA S.A.

Signature

(33183/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**RASENA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.  
R. C. Luxembourg B 45.960.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 25 avril 1996*

Madame R. Scheifer-Gillen, Madame M.-F. Ries-Bonani et Monsieur L. Bonani sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur A. Schaus est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1999.

Pour extrait sincère et conforme

RASENA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 58, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33184/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

---

**PASION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 43.738.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 484, fol. 50, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1996.

Signatures.

(33171/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

**RATTI LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 43.367.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le neuf août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg, sous la dénomination de RATTI LUXEMBOURG HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg n° B 43.367, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 mars 1993, publié au Mémorial, Série C n° 283 du 12 juin 1993.

Les statuts ont été modifiés par actes du même notaire instrumentaire en date des 28 septembre 1993, publié au Mémorial, Série C n° 589 du 10 décembre 1993 et 14 juin 1994, publié au Mémorial, Série C n° 414 du 22 octobre 1994.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Henri Campill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Chantal Meyer, employée privée, demeurant à Bertrange.

L'assemblée élit comme scrutateurs, Monsieur Mario Da Silva, employé privé, demeurant à Wintrange et Mademoiselle Hortense Muller, employée privée, demeurant à Dahlem.

Monsieur le président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les huit cent mille (800.000) actions constituant l'intégralité du capital social de huit milliards de lires italiennes (ITL 8.000.000.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, par conséquent, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires, tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations des actionnaires représentés, qui ont été paraphées ne varietur par les comparants, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Modification de la composition du conseil d'administration.
2. Fixation de la durée du mandat des nouveaux administrateurs.
3. Modification de l'article 7 des statuts sociaux.
4. Divers.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la composition du conseil d'administration et de nommer comme administrateurs:

- Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Enrico Pedraglio, dirigeant d'entreprises, demeurant à Milan (Italie);
- Monsieur Mathis Hengel, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Le vote quant à la décharge des administrateurs sortants est réservé à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui aura à statuer sur les comptes sociaux des exercices pendant lesquels ces administrateurs étaient encore en fonctions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale fixe la durée du mandat des administrateurs ainsi nommés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 1997.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des statuts sociaux, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce délégué par le conseil.

Par dérogation, les opérations suivantes sont sujettes à l'accord de tous les membres du conseil d'administration et sont exécutées soit sous la signature conjointe de tous les administrateurs, soit sous la signature d'un ou de plusieurs administrateurs ou d'un ou de plusieurs fondés de pouvoir spéciaux nommés à cet effet par le conseil d'administration:

- 1) l'ouverture et la clôture des comptes bancaires;
- 2) les conventions ayant pour objet de contracter des prêts ou financements de toute nature, y compris les dépassements des lignes de crédit;
- 3) l'émission d'obligations ou de titres similaires;
- 4) l'émission, l'acceptation ou l'aval de lettres de change, billets à ordre ou autres papiers commerciaux;
- 5) la concession de prêts ou de financements de toute nature à des entreprises dans lesquelles la société détient des participations ou à des tiers;
- 6) la mainlevée d'hypothèques, de gages, de nantissements ou d'autres sûretés et garanties;
- 7) la disposition de participations et en général d'immobilisations corporelles ou financières.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15.30 heures.

Dont acte, fait et signé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Campill, C. Meyer, M. Da Silva, H. Muller, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 1996, vol. 92S, fol. 84, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

A. Schwachtgen.

(33185/230/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

### **RATTI LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 43.367.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 9 août 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1996.

A. Schwachtgen.

(33186/230/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1996.

### **ÖKO-FINANZ HOLDING LUXEMBOURG AG, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz vorher: Weiswampach, 117, route de Stavelot.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am zwölften August.

Vor dem unterzeichneten Notar Roger Arrensdorff, mit Amtssitz in Wiltz,

sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft mit der Bezeichnung ÖKO-FINANZ HOLDING LUXEMBOURG S.A. mit Sitz in Weiswampach, 117, route de Stavelot, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Paul Bettingen, mit dem damaligen Amtswohnsitz in Wiltz, am 31. März 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 306, Seite 14672 vom 26. Juni 1993;

zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Herbert März, Kaufmann, wohnhaft zu Weiswampach.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herr Yves Simon, Privatbeamter, wohnhaft in Wiltz.

Die Versammlung bestellt zum Stimmenzähler Frau Renée Filbig, Sekretärin, wohnhaft in Lausdorn.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest, dass:

I. - Die Aktionäre, sowie deren bevollmächtigte Vertreter unter Angabe der Namen, Vornamen, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien, auf einer Anwesenheitsliste verzeichnet sind, und dass die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter, sich auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen haben;

II. - aus dieser Anwesenheitsliste hervorgeht, dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet.

Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur gezeichnet wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben formalisiert zu werden;

III. - die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

1. - Erhöhung des Gesellschaftskapitals von zweiundsechzigtausendfünfhundert Deutsch Mark (62.500,- DM) auf zwei Millionen zweiundsechzigtausendfünfhundert Deutsch Mark (2.062.500,- DM) durch Zeichnung von vierzigtausend (40.000) neuen Aktien zu je fünfzig Deutsch Mark (50,- DM) pro Aktie.

2. - Zeichnung der vierzigtausend (40.000) neuen Aktien durch die Aktiengesellschaft MINT CONSULTING S.A.

3. - Umänderung des Artikels 5, erster Abschnitt, der Statuten um ihm ab heute folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zwei Millionen zweiundsechzigtausendfünfhundert Deutsch Mark (2.062.500,- DM) und ist eingeteilt in einundvierzigtausendzweihundertfünfzig (41.250) Aktien mit einem Nominalwert von fünfzig Deutsch Mark (50,- DM) pro Aktie.»

4. - Abänderung der Zusammensetzung des Verwaltungsrates.

Gemäss der Tagesordnung haben die Gesellschafter folgende einstimmige Beschlüsse gefasst.

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen die Erhöhung des Gesellschaftskapitals von zweiundsechzigtausendfünfhundert Deutsch Mark (62.500,- DM) auf zwei Millionen zweiundsechzigtausendfünfhundert Deutsch Mark (2.062.500,- DM) durch Zeichnung von vierzigtausend (40.000) neuen Aktien zu je fünfzig Deutsch Mark (50,- DM) pro Aktie.

*Zweiter Beschluss*

Die vierzigtausend (40.000) neuen Aktien wurden bar durch die Aktiengesellschaft MINT CONSULTING AG einbezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von zwei Millionen Deutsch Mark (2.000.000,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Der andere Aktionär der Aktiengesellschaft ÖKO-FINANZ HOLDING LUXEMBOURG S.A., die Gesellschaft mit beschränkter Haftung U-BÜRO, S.à r.l., erklärt hiermit auf sein Vorzeichnungsrecht der neuen Aktien zu verzichten.

*Dritter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen die Abänderung des Artikel 5, erster Absatz, der Statuten um ihm ab heute folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zwei Millionen zweiundsechzigtausendfünfhundert Deutsch Mark (2.062.500,- DM) und ist eingeteilt in einundvierzigtausendzweihundertfünfzig (41.250) Aktien mit einem Nominalwert von fünfzig Deutsch Mark (50,- DM) pro Aktie.»

*Vierter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen die Abänderung der Zusammensetzung des Verwaltungsrates so dass ab heute der Verwaltungsrat sich zusammensetzt wie folgt:

1. - Die GmbH FÜRST VON SAYN-WITTGENSTEIN VERMÖGENSVERWALTUNG mit Sitz in D-82031 Grünwald, An den Römerhügeln 1, Präsident;

2. - Die Aktiengesellschaft MERKURIA HANDELS AG, mit Sitz in L-9991 Weiswampach;

3. - Frau Gertrud Sommer, Kauffrau, wohnhaft in D-82256 Fürstenfeldbruck.

Die Gesellschaft bleibt voll und ganz vertreten durch die alleinige Unterschrift des Präsidenten des Verwaltungsrates. Den ausscheidenden Verwaltungsratsmitgliedern wird hiermit Entlastung von ihrem Mandat erteilt.

*Kosten*

Zu allen fiskalischen Zwecken wird die Kapitalerhöhung von zwei Millionen Deutsch Mark (2.000.000,- DM) auf vierzig Millionen fünfzigtausend Franken (40.050.000,-) abgeschätzt.

Die Kosten und Gebühren in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen dieser Generalversammlung obliegen, werden auf vierhundertachtzigtausendvierhundertzweiundzwanzig Franken (480.422,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Wiltz, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars.

Und nach Vorlesung des Vorstehenden an alle Erschienenen, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. März, R. Arrensdorff.

Enregistré à Wiltz, le 19 août 1996, vol. 311, fol. 78, case 9. – Reçu 400.500 francs.

Le Receveur (signé): E. Zeimen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 28 août 1996.

R. Arrensdorff.

(91494/218/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 1996.

**NOSEDA DEPANNAGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Derenbach, Maison 11.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt et un août.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1) Monsieur François Habran, chauffeur, demeurant à B-1990 Hampteau;

ici représenté par Madame Jacqueline Noseda, commerçante, demeurant à B-1990 Hampteau;

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Wiltz, le 20 août 1996;

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci;

2) Madame Jacqueline Noseda, commerçante, demeurant à B-1990 Hampteau.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de NOSEDA DEPANNAGES, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Derenbach.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg d'un commun accord entre les associés. La durée de la société est indéterminée.

**Art. 3.** La société a pour objet le transport de journaux, revues, et imprimés, ainsi que le transport de voitures en panne ou accidentées à l'étranger pour compte de sociétés d'assurances voyages ainsi que le commerce de voitures.

Elle pourra, de façon générale, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-) par apport en espèces, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Le capital social est divisé en cinq cents parts (500) de mille francs (1.000,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur François Habran	250 parts
2) Madame Jacqueline Noseda	250 parts
Total des parts	500 parts

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

**Art. 5.** Les parts sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Lors d'une cession de parts, la valeur des parts correspond à la valeur comptable.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 7.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, il devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et rémunérations.

Le gérant est nommé par l'assemblée générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre mille neuf cent quatre-vingt-seize.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

**Art. 13.** Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

**Art. 14.** En cas de liquidation, chaque associé prélèvera, avant tout partage, le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés.

Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises de départ.

En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Diekirch, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 15.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales. Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de trente-cinq mille francs (35.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. - Madame Jacqueline Noseda est nommée gérante technique et administrative de la société.  
La société sera valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature isolée de la gérante.
2. - Le siège social de la société est établi à Derenbach, Maison 11.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Wiltz.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: F. Habran, R. Arrensdorff.

Enregistré à Wiltz, le 21 août 1996, vol. 311, fol. 80, case 1. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur (signé): E. Zeimen.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 27 août 1996.

R. Arrensdorff.

(91495/218/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 1996.

**MERSCH JEANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 63, Grand-rue.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le onze septembre.

Par-devant Maître Marc Cravatte, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Paolo Fiume, employé privé, demeurant à L-9051 Ettelbruck, 63, Grand-rue;
- 2) Madame Myriam Memola, commerçante, épouse de Monsieur Paolo Fiume, demeurant à L-9051 Ettelbruck, 63, Grand-rue;

lesquels comparants ont requis le notaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont convenu de constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de MERSCH JEANS, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Ettelbruck; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un magasin de confection pour hommes et dames, ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant un préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses coassociés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence au jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 1996.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (500.000,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille (1.000,-) francs chacune, entièrement souscrit et libéré en espèces de la façon ci-après indiquée, de sorte que la somme de cinq cent mille francs se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire:

- 1) par Monsieur Paolo Fiume, prénommé, la somme de deux cent cinquante mille (250.000,-) francs;
  - 2) par Madame Myriam Fiume-Memola, prénommée, la somme de deux cent cinquante mille (250.000,-) francs;
- Total des apports: cinq cent mille (500.000,-) francs.

En raison de ces apports, les parts sociales de la société, représentant une valeur de mille (1.000,-) francs chacune, sont attribuées aux associés de la façon suivante:

- 1) à Monsieur Paolo Fiume, prénommé, deux cent cinquante (250) parts sociales;
  - 2) à Madame Myriam Fiume-Memola, prénommée, deux cent cinquante (250) parts sociales;
- Total: cinq cents (500) parts sociales.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

**Art. 8.** Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses coassociés, représentant au moins les trois quarts ( $\frac{3}{4}$ ) du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

**Art. 9.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5 % pour la constitution du fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants droits de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Déclaration pour le fisc*

La présente société est à considérer comme société familiale, les deux seuls associés étant époux.

#### *Frais*

Les frais mis à charge de la société en raison de sa constitution sont évalués à la somme de vingt-cinq mille (25.000,-) francs.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et de suite, les comparants sus-nommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité, et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant administratif de la société Monsieur Paolo Fiume, prénommé;
2. Est nommée gérante technique de la société Madame Myriam Fiume-Memola, prénommée;
3. Pour engager valablement la société, la signature conjointe des deux gérants est requise;
4. Les mandats ainsi conférés restent valables jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale;
5. L'adresse de la société est fixée à L-9051 Ettelbruck, 63, Grand-rue.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, il ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Fiume, M. Memola, M. Cravatte.

Enregistré à Diekirch, le 12 septembre 1996, vol. 592, fol. 51, case 3. – Reçu 2.500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Siebenaler.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 16 septembre 1996.

M. Cravatte.

(91512/205/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 septembre 1996.

### **ISOROOFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8540 Ospern, 6, rue de Redange.

#### STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Rambrouch.

Ont comparu:

1. Monsieur Marc Herkes, employé privé, demeurant à L-8540 Ospern, 6, rue de Redange.
2. Monsieur Jean-Michel Medernach, gérant de société, demeurant à L-8834 Folschette, 58, rue Principale.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de ISOROOFF, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 2.** Le siège social est fixé à Ospern.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet la vente de tous les matériaux et produits d'isolation et d'étanchéité ainsi que tous les produits accessoires.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs (LUF 5.000,-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre les associés.

Elle ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture d'un des associés. En cas de décès d'un des associés, la société continuera entre le ou les associé(s) survivant(s) et les héritiers de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

**Art. 11.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

#### *Souscription*

Les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées comme suit:

- Monsieur Jean-Michel Medernach, gérant de société, de Folschette, cinquante parts sociales . . . . .	50
- Monsieur Marc Herkes, employé privé, de Ospern, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100.

La libération du capital social a été faite par des versements en espèces de sorte que la somme de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à trente mille francs (LUF 30.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux.
2. Est nommé gérant technique, Monsieur Marc Herkes, préqualifié, est nommé gérant administratif, Monsieur Jean-Michel Medernach, préqualifié. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.
3. Le siège social est établi à L-8540 Ospern, 6, rue de Redange.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-M. Medernach, M. Herkes, R. Schuman.

Enregistré à Redange, le 4 septembre 1996, vol. 395, fol. 75, case 3. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur (signé): R. Schaack.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 20 septembre 1996.

R. Schuman.

(91539/937/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 septembre 1996.

### **CHAUSSURES MARCEL FABER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Echternach.

R. C. Diekirch B 2.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Diekirch, le 16 septembre 1996, vol. 257, fol. 55, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1996.

Signature.

(91493/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 1996.